

Département
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/013

Nomenclature préfecture :

Service :

Objet :

1.1 Marchés publics

**Direction de l'Administration Générale et de la Commande Publique
Avenant n°1 au marché n° 202220L05 (Traitement de façades) relatif aux travaux de
réhabilitation avec extension du conservatoire Intercommunal à Draveil conclu avec
la société DUBOCQ SAS.**

Le Président

certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte.

*La présente décision peut faire
l'objet, dans un délai de deux mois
à compter de sa notification ou de
sa publication, d'un recours
contentieux auprès du Tribunal
administratif de Versailles, sise au
56, Avenue St Cloud 78000
Versailles ou d'un recours gracieux
auprès de la Communauté
d'agglomération Val d'Yerres
Val de Seine, adressé à son
Président, aux coordonnées
figurant en tête de la présente
décision, étant précisé que celle-ci
dispose alors d'un délai de deux
mois pour répondre. Cette
possibilité peut s'exercer par voie
postale ou par voie électronique
(Télérecours citoyens via le
site www.telerecours.fr)*

*Un silence de deux mois vaut alors
décision implicite de rejet. La
décision ainsi prise, qu'elle soit
expresse ou implicite, pourra elle-
même être déférée au Tribunal
administratif dans un délai de deux
mois. Conformément aux termes de
l'article R. 421-7 du Code de justice
administrative, les personnes
résidant outre-mer et à l'étranger
disposent d'un délai
supplémentaire de distance de
respectivement un et deux mois
pour saisir le Tribunal.*

Certifié exécutoire le :

26 JAN. 2024

Conformément à la convention de
dématisation Procédure Acte.

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU le Code de la commande publique

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant
délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres
Val de Seine,

VU la décision du bureau communautaire n° 2022-028 du 03 juin 2022 autorisant la
signature des marchés publics de travaux de la réhabilitation avec extension du
conservatoire intercommunal de Draveil de la CAVVVS,

CONSIDERANT que des travaux supplémentaires sont nécessaires à la bonne exécution du
chantier (reprise des 2 appuis de fenêtres en bois et tôle laquée par des appuis de fenêtres
en béton),

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER l'avenant n°1 au marché de travaux n°202220L05 relatif à la
réhabilitation et à l'extension du conservatoire intercommunal de Draveil, avec l'opérateur
économique DUBOCQ SAS, sis 1, rue du CD8 à Saint Vrain (91770)

ARTICLE 2 : Les travaux supplémentaires représentent une augmentation du montant du
marché de 7 510.20 € HT, soit 9 012.24 € TTC, ce qui représente une augmentation du
montant du marché de 1.61%.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté
d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

ARTICLE 4 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente
décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le préfet de l'Essonne et à Monsieur le
Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le **23 JAN. 2024**



François DUROVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Avenant n.1 au marché n. 202220L05 (Traitement de façades) relatif aux travaux de réhabilitation avec extension du conservatoire Intercommunal à Draveil conclu avec la société DUBOCQ SAS.

Date de transmission de l'acte : 24/01/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 24/01/2024

Numéro de l'acte : DP2024-013 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20240123-DP2024-013-CC

Date de décision : 23/01/2024

Acte transmis par : Faïza BEN ACHOUR

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics